

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 23 février 2022

DCM N° 22-02-23-7

Objet : Convention triennale avec l'association AERHO.

Rapporteur: Mme VIALLAT

La Ville de Metz souhaite mener une nouvelle approche concernant la régulation des populations animales et notamment des pigeons en ville, afin d'aboutir à une cohabitation apaisée entre ces oiseaux et les habitants.

En effet, la municipalité souhaite ne plus procéder à des captures de pigeons à but d'euthanasie et s'est engagée à mettre en œuvre d'autres dispositifs de régulation.

Par ailleurs, depuis plusieurs années, Metz est confrontée comme de nombreuses autres Villes en France à une forte croissance d'autres espèces d'oiseaux : pigeons ramiers (arboricoles), corbeaux, corneilles, étourneaux... et les doléances des habitants dépassent désormais la seule problématique des pigeons de ville.

Enfin, la mise en œuvre d'actions fortes en matière de végétalisation et de préservation de la biodiversité, conduisent à considérer les animaux en Ville autrement que sous le seul angle des nuisances, mais de les percevoir comme faisant partie intégrante du patrimoine du vivant en ville et de l'écosystème urbain.

Ainsi, il est possible de considérer que la gestion des populations de pigeons, bisets et ramiers, de corbeaux, de corneilles, et d'étourneaux en ville constitue un véritable sujet d'écologie urbaine.

C'est dans cet esprit que la Ville de Metz a fait réaliser en 2021 une étude ornithologique des populations de Columbides, Corvidés et Étourneaux à Metz, établissant un état des lieux et un diagnostic des populations et d'élaborer une stratégie et un programme d'actions pour aboutir à une cohabitation apaisée entre ces oiseaux et les habitants d'ici à 5 ans en réduisant les nuisances subies, en limitant les tensions entre hommes et oiseaux, et en développant plus largement des liens sociaux autour de la place de l'animal dans la Ville.

Cette étude a été réalisée par l'Association Espaces de Rencontres entre les Hommes et les Oiseaux (A.E.R.H.O.) qui a notamment participé à un programme de recherche sur le comportement des pigeons en milieu urbain avec des partenaires tels que l'université d'Orsay, le Muséum National d'Histoire Naturelle, le CNRS / Université de Nanterre, l'université de Jussieu, l'université de Liège (Belgique) et la Ligue de protection des oiseaux (LPO).

Les principaux résultats de l'étude menée à Metz sont les suivants :

- Le nombre total de pigeons s'élève au maximum à 3 200 individus ; celui des corvidés se situe entre 400 et 600 ;
- L'état sanitaire des oiseaux observés sur la ville est satisfaisant ;
- 35 sites avec des pigeons ont été identifiés sur lesquels des actions seraient à mener afin de réduire les nuisances mais seuls 5 d'entre eux sont directement sous la responsabilité de la mairie et recueillent environ 15% des pigeons présents sur la Ville. Les autres sites sont sous la responsabilité notamment de bailleurs sociaux, de la SNCF, du Port Céréaliier, et de propriétaires privés.
- La présence des corvidés en groupes plus ou moins importants est surtout observée dans les quartiers de Borny, les Iles, La Patrotte. Dans les quartiers Nouvelle-Ville et Devant-les-Ponts, cette présence est plus diffuse. Sur le restant de la ville, il est observé des envolées de ces oiseaux, mais leur présence est limitée en nombre

Au regard des conclusions de cette étude, A.E.R.H.O propose de mener, en lien étroit avec la Ville de Metz et l'ensemble des partenaires concernés, une action en faveur d'une gestion globale des oiseaux en Ville.

Ainsi, une gestion maîtrisée, raisonnée et éthique des populations d'oiseaux et plus particulièrement des pigeons est proposée avec pour objectifs de :

- Limiter leur nombre dans les sites où ils dérangent, dans le respect de l'animal ;
- Donner une place reconnue à ces animaux dans la ville ;
- Les considérer comme des éléments de la biodiversité et non plus seulement comme objets de nuisances.

Le choix qui est désormais proposé est un choix éthique avec la déclinaison d'une stratégie municipale sur le long terme qui :

- Affirme le refus des captures à but d'euthanasie ;
- Reconnaît les animaux commensaux tels que les pigeons comme des éléments du patrimoine naturel en ville ;
- Mobilise l'ensemble des acteurs et partenaires qui ont un rôle à jouer ;
- Etabli un suivi ornithologique régulier des populations.

Afin de mener à bien cette stratégie, une gouvernance du projet sera mise en place par A.E.R.H.O avec l'ensemble des partenaires qui souhaitent s'engager aux côtés de la Ville de Metz : bailleurs sociaux, SNCF, Port Céréaliier, etc.

Pour mener cette démarche, il est proposé de signer une convention triennale d'objectifs et de moyens avec l'association et de soutenir au travers du versement d'une subvention annuelle d'un montant de 9 000 euros la réalisation des différentes actions suivantes :

- Intervenir sur le domaine public pour réduire les nuisances et la régulation de la population des espèces ;
- Réaliser des médiations sociales (interventions sur les points de nourrissage sauvage, désamorçage des conflits de voisinage dus aux nuisances sanitaires, olfactives et sonores liés à la présence d'oiseaux...) et transmission de cette méthodologie ;
- Développer des liens sociaux autour de la question de l'animal : aider à mobiliser les acteurs, créer des synergies autour d'actions thématiques ;
- Sensibiliser les publics enfants et adultes lors des initiatives municipales, et par d'autres canaux, tels que les médias ou encore des projets pédagogiques ;
- Former à la médiation sociale.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU les résultats de l'étude ornithologique des populations de Columbides, Corvidés et Étourneaux à Metz, menée en 2021 par l'association AERHO à la demande de la Ville de Metz,

VU le projet de l'association qui se propose notamment de réunir tous les acteurs concernés par cette problématique suite à l'étude ornithologique qui a été menée,
VU le projet de convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec l'association AERHO présenté en annexe du présent rapport,

CONSIDERANT la nécessité d'inscrire la Ville de Metz dans une gestion globale des oiseaux en Ville en lien étroit avec l'ensemble des partenaires concernés,
CONSIDERANT les compétences et les actions menées par l'association AERHO depuis de nombreuses années,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'APPROUVER** les termes du projet de convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec l'association AERHO, joint aux présentes.
- **D'ATTRIBUER** une subvention de 9 000 € à l'association AERHO pour 2022.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention, ses avenants éventuels ainsi que tout acte ou document relatif à sa mise en œuvre.

Service à l'origine de la DCM : Mission transition écologique et solidaire
Commissions : Commission Transition Ecologique et Cadre de Vie
Référence nomenclature «ACTES» : 8.8 Environnement

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. François GROSDIDIER, Maire de Metz ,
Secrétaire de séance : Mme Emmanuelle CHAMPIGNY, Directrice Générale des Services
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 41 Absents : 14 Dont excusés : 8

Décision : **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Suivent les signatures au registre

Identifiant de télétransmission : 057-21570463611-20220223-119828-DE-1-1
N° de l'acte : 119828

Délibération rendue exécutoire le 25 février 2022
après affichage et transmission au contrôle de légalité.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
et par délégation :



Christine LABRY
Secrétaire Générale

Metz le, 25 Février 2022

